



**UNODC**  
United Nations Office on Drugs and Crime

*Bureau Régional pour l'Afrique de l'Ouest et  
du Centre*  
**Regional Office for West and Central  
Africa**

**Réunion Régionale sur la Protection et l'Assistance aux Victimes et  
Témoins dans les Pays du Sahel  
2 au 4 décembre 2014- Hôtel Mauricenter  
Nouakchott, Mauritanie**

**CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS GENERALES :**

Lors de la discussion on a noté qu'il existe des ressemblances au niveau du système judiciaire, des attentes sur la mise en place d'un organe de protection, des défis à relever au niveau des systèmes judiciaires.

Certains pays du Sahel n'ont pratiquement pas mis en place de législation et de procédures spécifiques pour assurer l'assistance et la protection des victimes et des témoins de crime et d'abus de pouvoir.

Même lorsque certaines législations spécifiques ont été mises en place, la pratique et la mise en œuvre sont souvent faibles.

Les législations existantes couvrent en général le trafic des êtres humains, le terrorisme et la protection des enfants.

L'assistance et la protection sont souvent limitées à la phase du procès, cependant il est essentiel de mettre en place des mesures lors de l'enquête et après le procès.

**RECOMMANDATIONS :**

- Mettre en place des conventions de coopération entre les pays sur la réinstallation des victimes et des témoins
- Elaboration d'un guide de prise en charge des victimes de violences faites aux femmes.

- Concernant les enfants il est recommandé une spécialisation du personnel du système pénal pour s'occuper des enfants victimes.
- Des mesures particulières doivent être mises en place par les Etats de prévention et de protection doivent être mises en place pour les réfugiés, demandeurs d'asile et les personnes apatrides, en particulier les femmes et les enfants, qui sont vulnérables au crime organisé (traite des personnes, trafic des migrants et terrorisme)
- La réunion a souligné l'importance du rôle des ONG et associations dans l'assistance et la protection des victimes.
- Création d'un fonds d'indemnisation et d'assistance au profit des victimes financés par l'Etat, les partenaires techniques et financiers et un pourcentage des avoirs, des saisies et confiscations dans le cadre de procédure pénale
- L'élaboration de stratégies nationales de protection et d'assistance des victimes et témoins
- Les pays du Sahel devraient harmoniser leur législation avec le droit international en matière de protection et assistance des victimes et témoins
- Création d'une instance nationale de coordination responsable de la mise en œuvre de la loi et des politiques nationales au niveau des victimes et témoins
- Des formations initiales et continues sont nécessaires pour tous les acteurs de la chaîne pénale et les autres intervenants (associations et travailleurs sociaux)
- Extension des pôles d'accueil et d'orientation au niveau des tribunaux avec un focus sur les victimes et témoins (dans les pays qui ne l'ont pas)
- Mise en place et renforcement des pôles judiciaires spécialisés pour le terrorisme et le crime organisé
- mise en place des programmes de protection des témoins de crime graves
- des mesures de coopération régionale et internationale, y compris entre les pays du Sahel, juridique et judiciaire dans le domaine de la protection et l'assistance des témoins et des victimes doivent être prises

- un droit des victimes à l'assistance d'un avocat et à l'aide juridictionnelle doit être établi dès le premier contact avec la chaîne pénale et après le jugement
- la mise en place et le renforcement de programmes de parajuristes pour orienter

## Echange régional sur les méthodes et mécanismes de protection des victimes et témoins



Les travaux d'un séminaire régional sur les méthodes et mécanismes de protection et d'assistance des victimes et des témoins, organisé par le ministère de la Justice en collaboration avec l'Office des Nations Unies pour la lutte contre la Drogue et le Crime organisé, ont démarré, hier, à Nouakchott.

Les participants à cette rencontre de trois jours auront à suivre des exposés portant, dans leur ensemble, sur la protection des témoins et l'assistance des victimes et les lois internationales relatives aux actes criminels.

La rencontre a pour objectif l'échange de points de vue, d'expertises et d'expériences entre les acteurs judiciaires et sécuritaires dans les pays du Sahel sur les méthodes et mécanismes de protection et d'assistance des victimes et témoins.

Dans son mot d'ouverture, le ministre de la Justice, M. Sidi Ould Zeine, a indiqué que le combat des pays du Sahel contre le crime organisé en gé-

néral, et le terrorisme en particulier, nécessite la coordination permanente et la synergie d'efforts de tous ces pays. Il a souligné que l'Etat a mis en place tous les moyens nécessaires pour que le secteur de la justice joue pleinement son rôle dans l'opération de construction et de développement, créant ainsi les conditions propices pour qu'il soit indépendant et capable à faire face aux défis.

De son côté, la représentante résidente du PNUD, Mme Coumba Mar Gadio, s'est félicitée de l'organisation de cette rencontre, considérant qu'elle est un espace d'échange de points de vue sur les handicaps qui entravent le travail de la justice, en vue de chercher, de manière participative, les solutions adéquates.

Elle a, en outre, exprimé la disponibilité de son institution à fournir l'appui et l'assistance aux pays du Sahel dans leur lutte contre le terrorisme et dans la protection des victimes et témoins.

M. Pierre Lapaque, représentant régional de l'Office des Nations Unies pour la Lutte contre la Drogue et le Crime, a, quant à lui, passé en revue, les lois internationales relatives à la criminalité transfrontalière, tout en soulignant l'engagement de l'ONU à assister les Etats dans l'application de ces lois.

Les représentantes de l'ONUFEMME et de la délégation des Nations Unies au Mali ont, tour à tour, évoqué des questions se rapportant aux conséquences des crimes sur les franges vulnérables, mettant l'accent sur l'importance de protéger les témoins de ces crimes et de fournir l'assistance aux victimes.

L'ouverture s'est déroulée en présence des ministres de la Défense nationale, et de l'Intérieur et de la Décentralisation, de la commissaire aux Droits de l'Homme et à l'Action humanitaire, du procureur général près la Cours suprême et du bâtonnier de l'Ordre National des Avocats.